

III - FINANCES - BUDGET

III.6 - BUDGET ANNEXE 2023 « GESTION D'ÉTIAGE »

III.6.2 - PGE Garonne-Ariège : Mise en œuvre 2023 et récupération des coûts

DELIBERATION N° 23-03-419

Le lundi 13 mars 2023 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 02 mars 2023, s'est réuni l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	NON		OUI			
Emmanuel CROS	NON	OUI	Paul VO VAN		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					101	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	101
Membres présents	5	Vote pour	101
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	51
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 23-03-419

VU sa délibération n° 09-03/03-01 du 24 mars 2009, confirmant la décision du SMEAG dans la procédure de révision du Plan de Gestion d'Étiage (PGE) Garonne-Ariège, et dans la définition du mécanisme de récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage et du PGE ;

VU sa délibération n° D10-02/02-08 du 23 février 2010, relative aux crédits d'études nécessaires à la poursuite du processus de révision du PGE Garonne-Ariège ;

VU ses délibérations n° D12-05/01-01 et D12-05/02-01 du 16 mai 2012, n° D12/07-01 du 18 juillet 2012, n° D12-10/01 du 31 octobre 2012 et n° D13-03/03-01 du 13 mars 2013 relatives à la récupération des coûts ;

VU ses délibérations n° D14-03/02-02 et n° D14-03/02-03 du 11 mars 2014 relatives à la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège, sa révision et à la récupération des coûts, et n° D14-03/02-04 du 11 mars 2014 relative à la création d'un poste non permanent « PGE Garonne-Ariège » ;

VU ses délibérations n° D15-01/02 et n° D15-07/02-01-02 des 6 janvier et 3 juillet 2015 relatives à la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège, sa révision et à la récupération des coûts ;

VU sa délibération n° D16-04/02-01.02 du 15 avril 2016 ;

VU sa délibération n° D17/12/61 du 21 décembre 2017 relative à la révision du PGE Garonne-Ariège ;

VU ses délibérations n° 18-02-82 du 14/02/2018 et n° 18-06-96 du 15/06/2018 et n° 18-09104 du 26/09/2018 relatives au PGE Garonne-Ariège ;

VU le Plan de gestion d'étiage de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège validé le 29 juin 2018 par le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne pour la période 2018-2027 ;

VU ses délibérations n° 19-02-135, 19-02-136 du 07/02/2019 et n° 19-05-151, 19-05-152, 19-05-153, 19-05-154, 19-05-155 du 17/05/2019, et n° 19-07-167, 19-07-168, du 05/07/2019 relatives au PGE Garonne-Ariège ;

VU ses délibérations n° 20-02-217, 20-02-218 et 20-02-223 du 5 février 2020, n° 20-06-238, 20-06-239 et 20-06-242 du 17/06/2020, n° 20-12-261 et 20-12-263 du 16 décembre 2020 relatives au PGE Garonne-Ariège ;

VU ses délibérations n° 21-02-285 du 10 février 2021, n° 21-05-302 du 19 mai 2021 et n° 21-11-324, 325, 326 du 29 novembre 2021 relatives au PGE Garonne-Ariège et à la récupération des coûts ;

VU ses délibérations n° 22-04-363 du 27 avril 2022, n° 22-06-374, 375 et 376 du 30 juin 2022 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu le 20 janvier 2023 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DIT que l'animation au titre de :

- La mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège correspond à 2,54 ETP ;
 - La récupération des coûts correspond à 0,34 ETP ;
- soit au total 2,88 ETP

DELIBERATION N° 23-03-419

DÉCIDE d'inscrire au budget 2023 les crédits suivants nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège :

(en € TTC)

- AMO mise en œuvre PGE :		
Projet 8 : (AMO PGE)	120.000,00	Fonctionnement 40% AEAG et 60% SMEAG (15/45)
Projet 14 : (ClimAlert)	20.000,00	Fonctionnement 40% AEAG et 60% SMEAG (15/45)
Projet 30 : (OUGC Garonne aval)	40.000,00	Fonctionnement 40% AEAG et 60% SMEAG (15/45)
- AMO sur projets spécifiques PGE :	96.000,00	Investissement (10% collectivités ; 90% redevance)
Projet 10 :		
Projet 12 : (Ramage)	195.000,00	Fonctionnement 40% AEAG et 60% SMEAG (15/45)
Projets 11, 15, 16, 19 :	169.000,00	Fonctionnement (10% collectivités ; 90% redevance)
- Suivi qualité MAGEST et Garonne amont Projet 9 :	6.000,00	Fonctionnement Autofinancement SMEAG (10% collectivités ; 90% redevance)
- Foncier Safer	8.400,00	Fonctionnement Autofinancement SMEAG (10% collectivités ; 90% redevance)
- Juridique, reprographie, ...	15.000,00	Fonctionnement Autofinancement SMEAG (10% collectivités ; 90% redevance)
Total :	669.400,00	€ TTC

DÉCIDE d'inscrire au budget 2023 les crédits suivants nécessaires à la mise en œuvre du programme sur la récupération des coûts pour le recouvrement de la redevance.

MANDATE son président pour formaliser tous les actes en relation avec cette opération et pour solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

APPROUVE les plans de financement 2023 correspondants :

DELIBERATION N° 23-03-419

PGE Mise en œuvre et suivi - Fonctionnement

PGE Mise en œuvre 2023

Service 11	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
733 527	117 894	573 400	15 545	26 688

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement € TTC	Taux de financement	
	Objet		Objet		Objet				
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
AEAG	50,00%	50,00%	160 127	312 500	80 064	156 250	236 314	32,22%	
Financement extérieur							236 314	32,22%	
Redevables	100,00%	100,00%							
Redevables	90,00%	90,00%							
Redevables	40,00%	40,00%	160 127	375 000	64 051	150 000	214 051	29,18%	
Collectivités membres	10,00%	10,00%	160 127	375 000	16 013	37 500	53 513	7,30%	
Autofinancement							267 564	36,48%	
Total financement							503 877	68,69%	
Reprise excédent							229 650	31,31%	
							Coût total	733 527	100,00%

PGE Mise en œuvre et suivi - Investissement

PGE Mise en œuvre 2023

Service 11	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
96 000	0	96 000	0	0

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement € TTC	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG		0,00%				0		
Financement extérieur							0	0,00%
Redevables		90,00%		96 000		86 400	86 400	90,00%
Collectivités membres		10,00%		96 000		9 600	9 600	10,00%
Autofinancement							0	0,00%
Reprise excédent							96 000	100,00%

DELIBERATION N° 23-03-419

PGE Récupération des coûts

Récupération des coûts 2023

Service 12	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
98 365	12 366	75 000	7 105	3 894

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement € TTC	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG								
Financement extérieur							0	0,00%
Redevables	40,00%	40,00%	23 365	75 000	9 346	30 000	39 346	40,00%
Collectivités membres	60,00%	60,00%	23 365	75 000	14 019	45 000	59 019	60,00%
Autofinancement							98 365	100,00%
					Coût total		98 365	100%

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe 2023 « Gestion d'étiage » du SMEAG.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 13 mars 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel FABRE

